

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 05 juillet 2019**

**Présents** : Annick FLACHER, Jacques GERY, Christian CHENEVIER, Jean GIRAUD, Julien LIMONE, Stéphane ROYET, Véronique CANET, Pierre BATIER, Gilberte MANARANCHE, Nathalie DEGAND, Denis CHORON, Marie-Louise NAVEZ

**Absente**: Sylvie ANGIBOUST

**Excusé** : Pierre DUPINAY

**Secrétaire de séance** : Pierre BATIER

### **Droits de préemption urbain exercés au nom de la commune.**

Cinq biens entrant dans le cadre du droit de préemption ont fait l'objet d'une demande en mairie : 4 habitations et 1 parcelle de terrain.

Aucun droit de préemption n'est exercé par la commune sur ces 5 biens.

### **Composition des futurs conseils communautaires 2020.**

Chaque commune doit être représentée au sein du conseil communautaire.

Deux possibilités :

- La règle de droit commun décidée par l'Etat qui impose 28 sièges pour les 14 communes de la communauté du Pilat rhodanien

**Ou**

- Un accord local entre les élus (solution retenue) avec une répartition de 35 sièges (2 représentants pour notre commune) avec possibilité de suppléants pour les 3 plus petites communes d'un point de vue de la population qui n'auront droit qu'à un seul représentant (Lupé, Bessey, la Chapelle Villars)

### **Demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du bonus ruralité 2.**

- Pour création d'un parking à Choron : le CD 42 vient d'allouer une aide de 7000 € pour ce dossier. Afin de compléter le financement des travaux, la Région AURA est sollicitée pour une aide à hauteur de 50 % maximum du montant des travaux. De plus, un contrat de maîtrise d'œuvre est accepté par le conseil, avec Atelier Chouette Valérie LANSARD pour assister la commune dans tout le déroulement de ce chantier dont le chiffrage est en cours.
- Pour réfection de la toiture de la nef latérale gauche et de la sacristie de l'église communale. Le montant des travaux est estimé à 23175 € HT pour lesquels une aide financière de 50 % est également sollicitée.

### **Acquisition des parcelles B2445 et B2448 (59 m2 et 130 m2) et suppression de l'emplacement réservé n° 4 à Boudié**

Ces 2 parcelles appartiennent à Madame Arnaud Yvette qui a accepté de les céder à la commune en remplacement de l'emplacement réservé N° 4 du PLU (figurant également sur le POS de 1994). En effet, cet emplacement réservé était très mal positionné, une rectification s'imposait. La commune prendra à sa charge les frais de notaire relatifs à cette affaire.

### **Décisions budgétaires modificatives.**

#### **Fonctionnement**

- FPIC (fonds de péréquation intercommunal) : une somme de 2000 € a été prévue au budget primitif 2019. Le montant définitif vient d'être connu et s'élève à 2602 €. Il convient de diminuer les dépenses imprévues de 602 € et d'abonder la ligne FPIC de 602 €.

### Investissement

Le frigidaire de la cantine a été changé pour un coût 710.00 €. (dépenses imprévues -710 €, acquisition de matériel + 710 €)

7000 € ont été alloués par le CD42, soit + 1000 € par rapport au budget initial pour le parking de Choron donc 1000 € seront rajoutés en dépense.

### Evolution des courts de tennis communaux.

Le bureau démissionnaire l'an dernier est en cours de renouvellement, une nouvelle équipe arrive.

Le stage d'été est maintenu du 8 au 26 juillet.

Les courts ont été nettoyés par l'employé communal ainsi que les abords.

Une réflexion est bien engagée pour conserver un seul court et équiper le 2<sup>e</sup> court de combi sports destinés au jeune public. Il faudra également améliorer le système de fermeture des portes du local qui sont régulièrement fracturées, ou l'équiper de portes métalliques plus résistantes.

### Courriers - Questions diverses

Plusieurs **devis** vont être demandés :

- \* Rideaux à changer pour 4 fenêtres de la classe du rez de chaussée
- \* « Habillage » des conduits de la VMC traversant l'école et la bibliothèque.
- \* Aménagement d'un placard au RDC de l'école.

La demande de **renégociation des prêts de la commune auprès du Crédit Agricole** n'aboutira pas car aucun gain financier ne serait réalisé en raison des pénalités de renégociation même si le taux de celles-ci est plus bas que le taux pratiqué par la Caisse d'Epargne.

Une **subvention de 100.00 €** est allouée à la Chorale « Les voix d'Atticieux » à titre exceptionnel bien que le délai imposé pour formuler les demandes soit largement dépassé (30 avril de l'année).

**Le chantier de la traversée de Choron** se termine. La signalisation horizontale sera réalisée d'ici la fin du mois de juillet. Une modification sera apportée au parking à la sortie du bourg en direction de Maclas car une erreur de réalisation a été commise par l'entreprise.

Une **collecte de l'amiante réservée aux particuliers** sera prochainement mise en place par la Communauté de Communes (mise à disposition, pour la somme de 12.00 €, de big bag disponible à la déchetterie de Pélussin, se faire inscrire au préalable auprès du service environnement de la CCPR)

Des informations complémentaires seront données via le site internet de la commune.

**Référendum d'initiative partagée (R.I.P.)** : la procédure est lancée, un site internet a été créé par l'Etat afin de recueillir les demandes.

Dans le cadre de la protection incendie il est nécessaire d'installer une **clôture métallique** autour de la citerne d'eau de Choron.

**Prochaine réunion du conseil municipal programmée  
le vendredi 27 septembre à 20 heures 30.**